

N° 38

Janvier 2020

Les Dernières Nouvelles de La Genète Mairie 71290 La Genète Directeur de la publication : Bernard Comtet Rédaction : Christophe Berger Les Dernières nouvelles de La Genète est distribué gratuitement aux familles habitant La Genète. Les personnes domiciliées dans une autre commune et désirant recevoir ce journal doivent s'adresser à la mairie de La Genète. (Permanences le lundi de 13h15 à 17h15 et le jeudi de 9h à midi).

EDITORIAL

Chers administrés,

L'année 2019 se termine avec la concrétisation des projets identifiés pour cette année, notamment la rénovation des façades gymnase et pignon nord de l'école, le remplacement de 3 chaudières à gaz vétustes. Une travée supplémentaire pour le nouvel hangar communal a été réalisée dernièrement, assurant ainsi la mise à l'abri de 100% du matériel.

Pour améliorer la sécurisation au niveau des écoles (entrées sorties des enfants), 2 panneaux de « Stationnement Interdit » ont été installés à la rentrée scolaire sur une portion de 125m. Nette amélioration, même s'il y a parfois quelques récalcitrants.

Comme annoncé dans notre édition de juillet 2019, les travaux de la cuisine de la Tour Jérusalem débuteront en 2020 pour une durée d'environ 3 mois.

L'épicerie/bar fermée en juin rouvrira à nouveau ses portes début 2020 avec quelques aménagements (inversion des locaux bar et épicerie)

Un défibrillateur à l'usage du public et du CPI a été mis en place dans le couloir extérieur à la mairie.

La mise à disposition gratuite de 20 cartes jeunes pour les 0 à 30 ans avec diplômes n'a pas pour l'instant généré d'enthousiasme. Ces cartes sont désormais disponibles à la même génération, avec ou sans diplômes.

Nous notons, sur ce Zème semestre une recrudescence de « chiens errants » sur notre commune. Merci aux propriétaires concernés de faire le nécessaire pour éviter au maximum ces « errances ».

De nouvelles échéances municipales auront lieu en mars 2020. A ce titre, je souhaite postuler pour un nouveau mandat dont nous aurons l'occasion de reparler.

Je vous souhaite à chacun d'entre vous de bonnes fêtes de fin d'année. Bernard COMTET Maire de LA GENETE

SOMMAIRE

Pages 1: Editorial

Pages 2, 3: Conseils municipaux

Page 4: 11 novembre Club des genétods

Page 5: PLUi

<u>Page 6</u>: Conseils de la gendarme-

<u>Page 7</u>: Visite sous-préfète Pirey à l'heure européen-

ne

Page 8: Pompiers

Page 9: Bois communaux

<u>Page 10</u>: Travaux dans la commune

Centenaire RPI en deuil

Page 11: Etat civil

Calendrier prévisionnel

Page 12: A noter

Informations diverses

١

Conseil municipal du 5 septembre 2019

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni ce jeudi 5 septembre 2019 sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Sont absents: Michèle MOUREAU, Chantal SIMONNET, Gaëlle TRONTIN (pouvoir donné à Bernard COMTET) et Franck THEVENARD (pouvoir donné à Daniel CAS-SEVILLE)

Vente de terrain.

Avec 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil autorise la vente d'une parcelle de terrain à construire au Hameau des Templiers pour la somme de 17 000 €.

Bois communaux.

A l'unanimité, le Conseil accepte la proposition de l'ONF de repousser l'exploitation des coupes de bois des parcelles 14 de la section "Villeneuve" en 2025, 15 de la section "Villeneuve" en 2022, 17 de la section "Le Dit" en 2023, 18 de la section "Le Dit" en 2025, 12, 13 et 16 de la section "Pirey" en 2025. Il est également convenu d'engager un dialogue avec l'ONF afin de prendre des mesures pour permettre la sauvegarde de notre forêt communale dans les décennies à venir, cette dernière ne se renouvelant pas de façon satisfaisante.

Questions diverses.

* M. le Maire présente deux propositions de reprise de l'épicerie bar de la commune.

La première concerne un projet de fabrication artisanale de couteaux. Celle-ci est jugée peu fiable et génératrice de nuisances. Elle est donc rejetée.

La seconde émane d'un habitant de la commune qui a établi une étude prévisionnelle sur trois ans durant lesquelles il travaillerait dans le cadre d'une auto -entreprise.

Il conserverait le principe des commerces du bar et de l'épicerie en interchangeant les deux locaux et proposerait un point poste, la vente de pains et de journaux, l'organisation de soirées à thèmes et éventuellement la création d'un café brocante.

Le Conseil municipal se montre intéressé par ce projet et incite cette personne à poursuivre dans sa démarche.

- * M. le Maire informe le Conseil que le logement jouxtant l'épicerie sera vacant au 31 octobre.
- * M. le Maire informe que la commune de LA GENETE a été reconnue éligible à la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse estivale, ce qui permettra aux victimes d'être plus facilement indemnisées.
- * M. le Maire informe que les travaux de réfection extérieure du gymnase seront effectués pendant les vacances de la Toussaint.
- * M. le Maire informe que des panneaux de stationnement interdit ont été installés à proximité de l'école afin de limiter les risques d'accident pendant les sorties des classes. Il appelle au bon sens et au civisme de chacun pour respecter la réglementation.
- * L'enquête publique concernant la carte communale a débuté cette semaine. Un commissaire enquêteur tiendra plusieurs permanences en mairie.
- * Un défibrillateur neuf sera prochainement installé dans une armoire située dans le hall d'entrée de la mairie.

Conseil municipal du 6 novembre 2019

Le Conseil municipal de La Genète s'est réuni ce mercredi 6 novembre sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune. Sont absentes : Gaëlle TRONTIN (pouvoir donné à Bernard COMTET) et Michèle MOUREAU.

L'assemblée remercie de sa venue M. Romain GAIFFE, agent ONF en charge des bois communaux. Ce dernier nous fait part de son inquiétude concernant notre forêt qui n'arrive pas à se régénérer et nous propose différentes solutions. L'exploitation des bois communaux pourra être proposée à l'ensemble des habitants de la commune, la création de cloisonnements d'exploitations permettrait l'accès aux gros chênes destinés à la vente, de nouvelles plantations peuvent être envisagées et certaines parcelles peuvent être regroupées et plus clairement délimitées.

M. GAIFFE nous propose également différents aménagements possibles sur notre arborétum afin de lui redonner de la vitalité et de l'attractivité.

Projet de méthanisation agricole collective à Saint-Trivier-de-Courtes.

Suite au courrier de la Préfecture de l'Ain, le Conseil, à l'unanimité, déclare ne pas s'opposer au projet de méthanisation agricole collective prévu à Saint-Trivier-de-Courtes.

Convention DRI.

A l'unanimité, le Conseil accepte la proposition d'une convention entre le Service Territorial d'Aménagement et la commune afin que l'employé communal puisse faucher les bas-côtés situés dans le bourg. L'entretien des fossés reste à la charge du département.

Logement communal Route de Veilly.

Le logement communal a été libéré le 31 octobre. L'ancienne locataire ayant effectué à sa charge différents travaux sur cette propriété ainsi que d'autres dans l'épicerie, le Conseil accepte que la commune prenne en charge la location du mois d'octobre d'un montant de 500 €.

D'autre part, le Conseil accepte à l'unanimité de louer ce logement à Mme LACROIX à compter du ler novembre.

Epicerie bar.

A l'unanimité, le Conseil accepte que M. THAON reprenne la gérance du local commercial à partir de la fin du mois de février pour un montant mensuel de

150 € avec les trois premiers mois de location gratuits.

A l'unanimité, le Conseil accepte le rachat par la commune de 7 tables et 28 chaises d'occasion pour un montant global de 490 € afin de meubler le futur har.

Achat électroménager.

Par 1 abstention et 13 voix pour, le Conseil accepte le rachat à un particulier d'un lave linge et d'un sèche linge d'occasion à destination d'un gîte communal pour un montant total de 170 €.

Agent recenseur.

A l'unanimité, le Conseil accepte que Mme Isabelle AUFRANC occupe le poste d'agent recenseur à l'occasion du prochain recensement prévu en 2020 sur la commune.

Demande de subvention.

A l'unanimité, le Conseil accorde une subvention de 50 € au lycée de Saint Marcel qui accueille un élève domicilié sur la commune.

Indemnité percepteur.

Avec 1 voix contre, 1 abstention et 12 voix pour, le Conseil accepte de verser l'indemnité de 402,37 € demandée par le receveur de Cuisery.

Questions diverses.

M. le Maire informe le Conseil que :

- les cartes jeunes destinées aux jeunes de moins de trente ans sont disponibles à la mairie.
- Mme Berthillier, domiciliée à Varennes, fêtera ses cent ans le 12 décembre prochain. A cette occasion, un vin d'honneur sera organisé le dimanche 15 décembre à la Tour Jérusalem.
- de plus en plus d'animaux divaguent sur les routes de la commune. Il est demandé aux propriétaires de faire preuve de plus de vigilance.

Conseil municipal du 17 décembre 2019

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni ce mardi 17 décembre 2019 sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune. Sont absents : Daniel CASSEVILLE (pouvoir donné à Franck THEVENARD), Michèle MOUREAU et Gaëlle TRONTIN.

- * A l'unanimité, le Conseil accepte de signer la convention de fonds de concours relative aux travaux de voirie 2019. La somme de 4 800 € sera prise en charge par la commune et placée sur le budget communal d'investissement 2020.
- *A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition d'emprunt présentée par le Crédit Agricole pour le financement de la tranche d'assainissement collectif 2018 représentant un montant de 441 896 € remboursables sur 10 ans par échéances trimestrielles de 11 304,04 €.
- * A l'unanimité, le Conseil municipal accorde une subvention de 3 510 € au restaurant scolaire du RPI.
- *M. le Maire porte à connaissance du Conseil les résultats de l'offre publique lancée en ligne pour les travaux de rénovation de la cuisine de la Tour Jérusalem.

Suivant les propositions du Maitre d'œuvres, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- de retenir l'entreprise PIGUET de Sancé pour le lot "couverture".
- de retenir l'entreprise DBTP d'Epervans pour le lot "gros œuvre, démolition"
- de retenir l'entreprise LONGEPIERRE de Bâgé la Ville pour le lot "carrelage"
- de relancer une nouvelle offre de marché en ligne pour le lot "électricité", le Maitre d'œuvres déclarant la seule proposition reçue infructueuse car nettement au-delà du prix estimé.
- de demander la réalisation de trois devis pour les lots " plâtrerie peinture" et "menuiserie", ceux-ci ayant été déclarés infructueux car n'ayant pas reçu de réponse ou ayant reçu une offre non conforme.

Pour les trois lots qui n'ont pas encore été attribués, les déclarations devront être réalisées avant le 9 janvier 2020.

- *A l'unanimité, le Conseil municipal décide de passer le prix de la location de la Tour Jérusalem à 250 € pour les personnes extérieures à la commune, et à 150 € pour les habitants de La Genète à compter du 1er juin 2020.
- *A l'unanimité, le Conseil municipal accepte une décision modificative de 747 € du budget assainissement vers le budget de fonctionnement, ainsi qu'une modification du budget communal de 3 500 € de l'article "dépenses imprévues" vers l'article "bâtiments publics".
- *A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'ouverture des affouages communaux à l'ensemble des habitants de la commune.
- *Questions diverses: M. le Maire fait part du devis reçu par l'entreprise Cordier pour la réalisation d'un chemin piétonnier entre les Templiers et l'école. Ce projet pourrait voir le jour dans les années 2021 et 2022.
- M. le Maire informe qu'un devis a été demandé pour la rénovation et le démoussage de la toiture de la Tour Jérusalem.

Cérémonie du 11 novembre

La traditionnelle cérémonie du 11 novembre s'est tenue en présence des sapeurs pompiers, des anciens combattants, des veuves d'anciens combattants, des élus et de quelques habitants de la commune. Après la dépose de gerbes devant le monument aux morts, Paul PERRAULT, Président de l'Association des Anciens Combattants et Bernard COMTET lurent un discours rappelant à tous le devoir de mémoire.

"La Nation se souvient de ceux qui se sont battus pour elle entre 1914 et 1918. Elle n'oublie pas ses enfants tombés au champ d'honneur sur tous les fronts, d'Orient et d'Occident. Elle n'oublie pas le sang versé par des soldats venus d'Afrique, d'Asie, du Pacifique et d'Amérique. Elle salue toutes les nations alliées qui ont partagé le même combat."

Après une minute de silence observée en mémoire de toutes celles et tous ceux qui, dans l'ensemble des conflits, ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême, un verre de l'amitié clôtura cette cérémonie à la Salle Piguet.



Le Club des Genétods

Le jeudi 21 novembre, pour son rendez-vous mensuel, le Club des Genétods s'est offert une dégustation de Beaujolais Nouveau, accompagné de saucisson et fromage fort.

Monsieur le Maire nous a fait l'honneur de sa visite, et c'est dans une ambiance très joyeuse que s'est déroulé l'après-midi.



Pour mieux connaitre et comprendre le PLUi

Depuis juillet 2017 la Communauté de Communes Terres de Bresse a prescrit l'élaboration de son PLUi. L'objectif est de soulever les **grands enjeux** du territoire afin d'y répondre de la meilleure manière, tout en envisageant des projets à court, moyen ou long terme.

QU'EST-CE QU'UN PLUI?

Plan : Il s'agit d'un document qui planifie, c'est-à-dire qui prévoit l'aménagement et l'urbanisation de la Communauté de Communes à l'horizon 10-15 ans à travers la définition d'un projet de développement durable

Local : Ce document régit les droits à construire sur les parcelles situées au sein du périmètre de chaque Commune de la Communauté de Communes Terres de Bresse

d'Urbanisme : L'ensemble des thématiques qui touchent l'aménagement du territoire est analysé au sein de ce document : Transports et déplacements, Habitat et formes urbaines, Espaces naturels agricoles et forestiers, Développement économique, Paysages, Risques et nuisances, Biodiversité et continuités écologiques, Réseaux d'énergie, Loisirs, Equipement commercial...

Intercommunal : Échelle du territoire permettant de coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacement...

LA CONCERTATION, L'EXPRESSION DES CITOYENS

La concertation accompagne l'élaboration du PLUi à chacune de ses étapes. Ainsi, les observations et apports des habitants sont recueillis et pris en compte dans le devenir du territoire.

Habitants, professionnels, représentants d'association...

Tous sont invités à s'exprimer, à travers différents moyens :

Le registre de concertation, ouvert pour recueillir remarques et avis, mis à disposition dans toutes les mairies, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes ;

Les réunions publiques, organisées dans différentes Communes, à la fin de chaque grande étape de l'étude et pendant toute la procédure d'élaboration du PLUi ;

Les courriers, permettant directement de transmettre ses observations au Président de la Communauté de Communes, à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Terres de Bresse Rue de Wachenheim, 71290 Cuisery Ou via le site internet de la Communauté de Communes https://www.terresdebresse.fr/

CALENDRIER D'ELABORATION DU PLUI

Aujourd'hui, le PLUi est en phase d'écriture de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document est la clé de voute du projet. Il retranscrit les orientations politiques autour des grandes thématiques de l'aménagement du territoire.



Contre les vols, ayez les bons réflexes !



Dans votre habitation:

- Fermez les accès à votre domicile dès que vous vous absentez, même pour quelques minutes.
- Ne laissez pas vos clefs sous le paillasson ou sous un pot de fleurs, confiez les à une personne de confiance.
 - Soyez vigilant même lorsque vous êtes chez vous, fermez votre porte à double tour
- Placez vos bijoux et objets de valeur en lieu sûr. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- N'ouvrez jamais à un inconnu, si une personne se présente sans rendez vous, n'hésitez pas à demander une carte professionnelle où à appeler son entreprise avant de lui ouvrir.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- En cas de cambriolage, prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17. En attendant l'arrivée des forces de l'ordre, ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre.
- Vous partez en vacances ? Pensez à l'opération tranquillité vacances ! Signalez votre absence à la gendarmerie. Des patrouilles seront organisées pour passer régulièrement à votre domicile.
- Lors des fêtes de fin d'année, pensez à laisser une lumière dans votre domicile en cas de courtes absences. Laissez le moins d'objets de valeurs à votre domicile.

Dans votre véhicule :

- Dès que vous quittez votre véhicule, fermez le systématiquement à clef, ne baissez pas les vitres.
- En stationnement, ne laissez pas le moteur tourner, même si vous vous absentez pour une course rapide.
- Ne laissez pas les clefs sur le contact, même dans un lieu fermé (cour, jardin, garage)
- Ne laissez pas les papiers de votre véhicule à l'intérieur.
- Ne laissez pas d'objets de valeur visibles depuis l'extérieur.

Sur internet :

- 20 guns Ne jamais donnez les coordonnées de carte bancaire par téléphone ou par e-mail
 - Lors de vos achats en ligne, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (« https »)
 - Sur les sites d'annonces, méfiez vous des offres trop alléchantes qui peuvent cacher une escroquerie.
 - Lorsque vous êtes vendeur sur un site d'annonces, n'envoyez jamais d'argent à

l'acheteur.

- Prenez garde aux inconnus qui vous demandent d'envoyer de l'argent (mandat cash, western union, ticket PCS). S'il s'agit d'un ami qui vous demande de l'argent par e-mail, contactez-le par un autre moyen, il est peut-être victime d'un piratage de sa boîte e-mail.
- Des paiements sont effectués avec votre carte bancaire alors que vous êtes toujours en possession de celle-ci ? Rendez-vous sur « service public » et saisissez « fraude carte bancaire » ou « percev@l »

Dans la rue :

- Évitez d'avoir trop d'espèces sur vous.
- Lors d'un paiement ou d'un retrait au distributeur, prenez garde aux personnes derrière vous qui pourraient regarder votre code secret.
 - Au distributeur automatique de billets, soyez vigilent et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.
 - Ne laissez pas vos effets personnels sans surveillance.

La gendarmerie est à votre disposition. Composez le 17.

Visite de Madame la sous-préfète

Dans le cadre des visites des communes de l'arrondissement de Louhans, Pascaline BOULAY, la jeune sous-préfète en poste depuis un peu plus d'un an s'est rendue dans notre commune le mercredi 30 octobre.

Elle fut accueillie par Bernard COMTET, les conseillers municipaux et Frédéric CANARD, Conseiller Départemental, qui, en mairie, lui exposèrent les données économiques, démographiques et touristiques de notre village.

De nombreux points furent abordés tels que l'école, l'assainissement collectif qui concerne les deux tiers des foyers, le tissu associatif, les bois communaux, le projet de rénovation de la cuisine de la Tour Jérusalem.

La délégation s'est ensuite rendue sur le site de l'usine SOMAGIC où elle fut reçue par Madame Michèle CHEVROT, Directrice de l'usine et son bras droit, Monsieur Jannick GUILLEMOT qui présenta les différentes étapes de conception, de réalisation et d'assemblage des 100 000 barbecues et planchas déclinés en 40 versions qui sortent chaque année de l'usine.

Madame la sous-préfète se montra impressionnée par le degré d'exigences demandées lors de ces différentes opérations ainsi que pour les efforts déployés au quotidien pour assurer la sécurité des employés et le respect de l'environnement.

Le jour déclinant, il était alors temps de repartir pour visiter rapidement la Tour Jérusalem et le Domaine des Druides que Madame BOULAY ne connaissait que de renommée, mais où elle promit de revenir en famille au retour des beaux jours.

Tout le monde se retrouva alors à la Salle Piguet où, autour d'un verre convivial, d'autres sujets furent débattus de façon plus informelle.



Première prise de contact en mairie



Les élus écoutent attentivement Monsieur Guillemot



Quelle agréable surprise que cette maison gauloise...

Pirey à l'heure européenne...

La Journée Européenne des Langues a été fêtée à Pirey, le jeudi 26 septembre. Les habitants du hameau ne sont peut-être pas nombreux, mais un petit groupe s'était réuni afin d'honorer les « français » avec une chanson de Zaz, « On ira », les « anglais » avec « Let it be » des Beatles et les « suisses » avec « Kannst du pfeifen Johanna ? » de Comedian Harmonists. Les rires étaient nombreux quand il fallait chanter dans une autre langue que la sienne...

Une collation « européenne » a clôturé cet après-midi, avec, entre autre, le fameux brownie de Barbara.



Du côté de la caserne



Concours de pétanque

Le samedi 14 septembre s'est déroulé le traditionnel concours de pétanque qui a réuni, sous un magnifique soleil, 41 doublettes. Il a été remporté par Pierre et Michel qui étaient opposés à Guy et Greg.

16 doublettes se sont inscrites au concours complémentaire. Malheureusement, la finale n'a pas été disputée, faute de temps. Les finalistes étaient Melvin et Chloé, confrontés à la doublette Manu et Jean-Pierre.

En fin de journée, 90 repas ont été servis. Nicolas FATET, le président de l'Amicale des pompiers de La Genète se félicite de cette journée.

Soirée saucissons beaujolais

Le samedi 23 novembre, l'Amicale a organisé pour la première fois une vente de saucissons beaujolais qui s'est avérée un grand succès puisque 130 saucissons ont été vendus, soit sur place, soit à emporter. L'Amicale se félicite pour cette soirée chaleureuse et conviviale qui a été appréciée de tous. Nicolas FATET ainsi que tous les membres de l'Amicale, vous souhaitent une bonne et une merveilleuse année 2020. Ils vous donnent rendez-vous le samedi 29 février à la salle des fêtes de Brienne pour leur repas dansant.



Interventions du 2ème semestre 2019

4 juillet : Secours à personne (Chemin des Ormes) 10 juillet : Secours à personne (Route de Varennes) 25 juillet : Destruction de nid d'insectes (Salles de fêtes)

22 août : Secours à personne (Superfos)

29 août : Autres feux (Pirey)

4 septembre : Secours à personne (Varennes)

20 septembre : Destruction de nid d'insectes (Bouchatière)

26 septembre : Secours à personne (Rue de l'Eglise)

16 octobre : Secours à personne (Templiers)

14 novembre : Secours à personne (Varennes)

22 novembre : Secours à personne avec ouverture de porte 24 novembre : Secours à personne (Chemin du Quart LeBot)

27 novembre : Secours à personne (Varennes)

28 novembre : Secours à personne (RD 975)

14 décembre : Secours à personne (Route de la Tour Jérusalem)

18 décembre : Secours à personne (Narfoux)

La forêt communale de La Genète

Couvrant une superficie d'environ 81 hectares, la forêt communale de La Genète est essentiellement composée de chênes, mais aussi de bouleaux, trembles, merisiers...

Depuis la nuit des temps, elle est exploitée sous le régime de l'affouage, ce qui signifie que la commune offre la possibilité à ses habitants de prélever le bois pour leur usage personnel, en accord avec l'Office National des Forêts.

Ainsi, les bois communaux ont été partagés en quatre sections : une pour le hameau de Pirey, une deuxième pour le hameau de La Villeneuve, une autre pour le bourg (appelée "Le Dit") et une dernière constituée d'une indivision Pirey et Villeneuve.

Très en vogue dans le passé, cette pratique est tombée peu à peu en désuétude. Les raisons sont multiples : de nouveaux combustibles sont venus remplacer le bois (les granules), l'abattage demande du temps et un savoir-faire qui se perd avec le temps, les agriculteurs sollicités pour débarder le bois sont de moins en moins nombreux. Ainsi, il y a trois ans, seuls deux affouagistes sur la commune se sont montrés intéressés.

Parallèlement, les techniciens observent que la forêt ne se régénère plus correctement. Là encore, plusieurs causes sont avancées : le dérèglement climatique, des coupes "à blanc" dans les décennies passées ont permis la multiplication de plantes invasives qui ont étouffé les essences nobles et contribué au déséquilibre de la forêt.

Il est urgent d'agir. La commune, en étroite collaboration avec l'ONF, s'est penchée sur ces problématiques et réfléchit pour trouver des réponses.

De gros chênes sont prêts à être abattus et vendus, mais ils ne sont pas accessibles car situés au fond des parcelles. Celles-ci doivent être rapidement exploitées.

C'est pourquoi nous avons envisagé d'étendre la possibilité d'exploiter le bois communal à tous les habitants. Nous n'ignorons pas que cette mesure risque de faire grincer quelques dents, notamment chez les plus anciens d'entre nous qui s'accrochent au pacte passé il y a plusieurs décennies : pas de communaux pour les résidents de Varennes, mais ceux-ci gardent précieusement la pompe à bras à utiliser en cas d'incendie.

Cette histoire peut prêter à sourire, mais elle est prise très au sérieux par certains genétods. Sans vouloir remettre en cause les héritages du passé, nous pensons qu'il est peut-être temps de tourner la page et de faire prévaloir la survie de nos bois. Cette mesure est tout à fait légitime dans la mesure où les forêts sont toutes sur le domaine communal et que les parcelles sont entièrement gérées par la commune puisqu'elles ne disposent pas de régie propre.

Une autre mesure envisagée serait la création de cloisonnements d'exploitations, c'est à dire de couloirs de quatre à six mètres créés tous les vingt-cinq mètres qui permettront aux engins d'accéder aux chênes à abattre et à exploiter.

Une autre solution serait de concevoir de nouvelles plantations. Là encore, une réflexion devra être conduite concernant les essences à planter (résineux, chênes, autres...) selon l'aspect esthétique attendu pour notre forêt et l'utilisation souhaitée. Ce reboisement a un coût de plantations et d'entretien estimé à environ 10 000€ par hectare sur 10 ans, avec des subventions possibles à hauteur de 30 à 50 %. Enfin, il sera sans doute souhaitable de regrouper des parcelles afin que celles-ci atteignent environ quatre hectares, et de redéfinir leurs limites.

Ces projets risquent de bouleverser des habitudes prises pendant des dizaines d'années, mais c'est le prix à payer pour que les générations futures puissent encore profiter du calme et de la beauté de notre forêt.

Travaux dans la commune



La façade du gymnase a été repeinte et les panneaux translucides ont été changés.



Les chaudières de la cuisine du restaurant scolaire et des deux gites communaux ont été remplacées.



Les hangars communaux ont été prolongés d'une nouvelle travée.

100 bougies pour Madame BERTHILLIER



Monsieur le Maire était particulièrement ému d'accueillir ce dimanche 15 décembre notre première centenaire, Madame Lucie BERTHILLIER, affectueusement surnommée Lulu par ses proches.

Née le 12 décembre 1919 à La Genète où elle passa toute sa jeunesse, Madame BERTHILLIER travailla une vingtaine d'années en région lyonnaise. Elle revint en 1982 dans son village d'origine pour y passer une douce retraite. Après le décès de son mari, elle décida de rester dans sa maison de Varennes où elle continue de s'entretenir intellectuellement et physiquement. Elle n'oublie pas de rappeler qu'elle s'est baignée trois fois dans sa piscine l'an passé. Elle suit de près l'actualité nationale et internationale et aime à discuter sur des sujets très variés. Dans une boutade, elle se déclare même prête à s'engager aux prochaines élections municipales...

Entourée de ses enfants, petits enfants et arrières petits enfants, Madame BERTHILLIER partagea le verre de l'amitié, puis toute la famille se dirigea vers la ferme auberge de Vernoux pour y déguster un poulet local. Nous souhaitons que Madame BERTHILLIER gardera pendant de longues années sa joie de vivre, sa santé et son œil malicieux.

Le RPI en deuil



C'est avec beaucoup de peine et d'incompréhension que nous avons appris le 21 août de cette année le décès de Lionel FOREST, enseignant à l'école primaire de Brienne.

Cette nouvelle brutale a profondément meurtri l'équipe enseignante, mais également les élèves et parents d'élèves chez qui Lionel faisait l'unanimité par sa gentillesse, sa simplicité et son professionnalisme.

Amateur de sports et surtout de pêche, il passait de longues heures sur l'eau et s'était entouré de nombreux amis aujourd'hui inconsolables.

Lionel était marié et papa de deux jeunes filles qu'il adorait. Nous leur souhaitons beaucoup de courage.



Le sort semble s'être acharné sur le RPI en ce début d'année scolaire puisque le 7 novembre, M. Guy BERNARDOT perdait tragiquement le vie.

Domicilié à Brienne, M. BERNARDOT travaillait depuis plusieurs années pour la société Transarc et était chargé de conduire le bus du ramassage des enfants du RPI chaque matin et chaque soir. Avec eux, il avait noué une vraie complicité et son départ a été durement vécu.

A son épouse, à ses enfants et petits enfants, la commune présente ses sincères condoléances.

10

Etat civil 2ème semestre 2019

Naissances: Félicia, Marie-Louise Maria SATORY, née le 22 septembre 2019 à Chalon-sur-Saône.

Marius SUCHET, né le 1er novembre 2019 à Mâcon.

Mariage: Amélie Sandra THEVENARD et Jonathan Guillaume BERTHAUD le 17 août 2019.

Recevez tous nos vœux de bonheur.

Personnes en maison de retraite : Mme Marie FERRAND à Romenay

Mme Georgette DAVID à Romenay Mme Micheline RAFFIN à Romenay Mme Edith RENARD à Romenay M. Guy LECLERE à Romenay M. Jean RENAUDIER à Cuisery Mme Georgette MOINE à Belnay

Décès: M. Yvano BUCCIANTINI, décédé le 5 juillet 2019

M. Robert Henri CARREL, décédé le 24 octobre 2019

Nouveaux habitants: Nous souhaitons la bienvenue dans la commune à :

Mme MARTEL et M. SALAS (Route de l'Eglise)

M. BRUNNIER (La Bouchatière) Melle LACROIX (Veilly)

Nous rappelons à tous les nouveaux habitants qu'il est important qu'ils viennent s'inscrire à la mairie

| RAMASSAGE DE LA FERRAILLE | | RAMASSAGE DU TRI COLLECTIF PAR L'EMPLOYE COMMUNAL | |
|---------------------------|------------|---|-----------------------------|
| 11 JANVIER | 4 JUILLET | 07 JANVIER | 30 JUIN |
| 11 AVRIL | 10 OCTOBRE | 25 FEVRIER 12 MAI | 15 SEPTEMBRE 03 NOVEMBRE |

Calendrier prévisionnel des manifestations 2020

- 12 janvier : vœux du Maire à la Tour Jérusalem.
- 8 février : repas dansant de l'APE et du restaurant scolaire à Brienne.
- 22 février : ouverture de la pêche à la truite à l'étang.
- 29 février : repas dansant de l'Amicale des Sapeurs pompiers à Brienne.
- 08 mars : loto de l'APE à Brienne.
- 14 mars : carnaval à Jouvençon organisé par la cantine scolaire.
- 13 avril : chasse à l'œuf au Domaine des Druides.
- 10 mai : repas solidaire organisé par Diaspora Malagasy à la Tour Jérusalem.
- 30 mai : concours de pétanque de l'école de Brienne.
- 27 juin : kermesse des écoles à l'école de La Genète, ou à la Tour en fonction de la météo.
- 25 juillet : repas de la Chasse Aux Soues.
- 8 août : brocante-puces à la Tour Jérusalem.
- 12 septembre : pétanque des pompiers dans l'enclos de la Tour Jérusalem (et repas).
- 11 octobre : repas des cheveux blancs organisé par le CCAS à la Tour Jérusalem.
- 14 novembre : bourse aux jouets et tripes organisées par le Comité de fleurissement.
- 21 novembre : soirée beaujolaise organisée par l'Amicale des Sapeurs pompiers.
- 11 décembre : arbre de Noël de l'APE à Brienne.

L'Atelier de Dan: Toutes confections textiles et ameublement: 06 60 94 55 61

BASSET-LENNOZ Marion: Pépinière des Avettes 06 50 67 78 11

COMTET Bernard: Maire: 06 13 36 22 24 CORREIA et fils: fonderie 03 85 40 00 13

École: 03 85 40 16 60

Gîtes et Tour (réservations) Mme AUFRANC: 06 89 31 79 72

GRAVALLON Christophe: électricité générale, électroménager 06 72 62 99 56

GREFFET Jérémy: élagueur, paysagiste, créateur 06 49 03 17 19

Mairie: 03 85 40 12 47

OJP Automobiles: garage, motoculture 06 36 41 57 26 RICHARD Christophe: électricité 03 85 40 11 73

SOMAGIC: barbecues: 03 85 32 27 50

SUPERFOS: conditionnements plastiques: 03 85 32 27 55



Défibrillateur

Un défibrillateur de type DAE, à disposition des pompiers mais également du public, a été installé dans un boitier sous le hall d'accès à la mairie.

Quelques instructions d'utilisation du DAE en cas d'arrêt cardiaque :

« Poursuivez la réanimation cardio-pulmonaire jusqu'à l'arrivée du DAE. Dès qu'il est disponible, mettez le DAE en marche et suivez les instructions de l'appareil. Dénudez la poitrine de la victime et placez les électrodes selon les instructions figurant sur l'emballage ou sur les électrodes elles-mêmes. »

Carte avantages jeunes

La municipalité a décidé de proposer gratuitement les cartes « Avantage Jeunes » à l'ensemble des jeunes âgés de moins de trente ans. Cette carte offre de nombreux intérêts dans la région : entrées gratuites dans les piscines, patinoires, musées, spectacles, bons d'achats dans les librairies, offres de voyages, séances de découverte de sports et de loisirs... Pour en bénéficier, il suffit de vous présenter en mairie avec une pièce d'identité et une photo. Ces offres sont valables jusqu'au 31 août 2020.



Recensement de la population

Le recensement de la population française est organisé tous les cinq ans. Celui de notre commune se déroulera entre le 16 janvier et le 15 février 2020.

Ainsi, notre agent recenseur Isabelle AUFRANC se présentera durant cette période pour vous soumettre un questionnaire afin de mieux connaître votre famille. Nous sommes persuadés que vous lui réserverez le meilleur accueil.

En fonction de vos horaires de travail et pour ne pas déranger votre vie privée, Isabelle vous propose la possibilité de lui envoyer un SMS au 06 89 31 79 72 en précisant les jours et horaires qui vous conviennent le mieux.



12